

P. SICARD

---

# Syndicats et Bourses du Travail

---

*Dédié aux Patrons et aux Salariés  
par un des leurs*



BREST

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE GADREAU, RUE DE SIAM, 99

—  
1899



P. SICARD

---

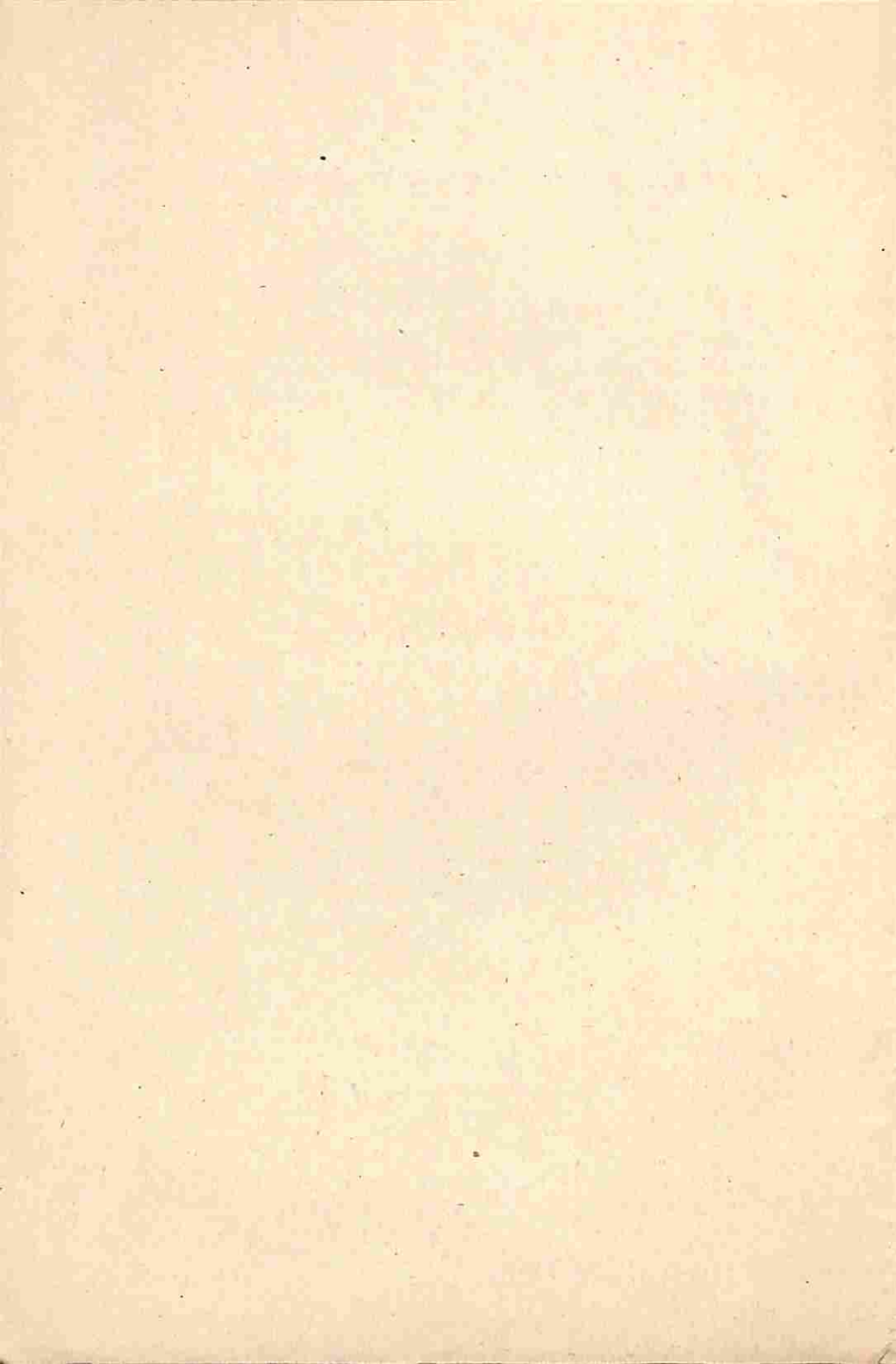
Syndicats  
et Bourses  
du Travail

---

*Dédié aux Patrons et aux Salariés  
par un des leurs*



BREST  
TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE GADREAU, RUE DE SIAM, 99  
—  
1899





Dans un article du 16 octobre 1898, M. Constant, en parlant des Bourses du travail, émet deux idées qui me paraissent très justes, et qui mériteraient d'être développées par quelqu'un de plus capable et plus compétent que moi. Je suis déjà vieux et je n'ai reçu d'autres leçons que ce qu'une longue et pénible expérience peut apprendre à un artisan qui n'a disposé que du travail de ses bras. Je vais nonobstant, essayer, aussi brièvement que possible, d'en dire quelques mots.

### **Les Syndicats**

Les Syndicats peuvent rendre de très grands services si les syndiqués savent tout d'abord, s'abstenir rigoureusement de toute immixtion politique, comme le veut la loi, et ne demander que ce qui est réellement possible et raisonnable. Il convient surtout de bien étudier toutes les questions avant de formuler des réclamations. Car tout ce qui paraît possible n'est pas toujours réalisable. Les syndicats d'ouvriers et de patrons gagneraient beaucoup, je crois, à entretenir des relations entre eux, afin de mieux se connaître et se comprendre, ils parviendraient ainsi, à mieux s'estimer et à éviter des contestations en étudiant soigneusement les questions d'intérêt qui peuvent se présenter. Il peut arriver que le salaire paraisse trop mince pour la somme de travail fourni par les ouvriers, ou exigé par le patron. Mais avant de formuler une réclamation, il convient de s'assurer

si le patron peut donner davantage, s'il ne sera pas obligé de cesser son industrie, soit à cause de la concurrence étrangère ou de tout autre raison. Les syndicats doivent aussi bien se pénétrer que la loi n'oblige personne à en faire partie et qu'en principe chaque homme a le droit de conserver sa liberté individuelle. « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit » nous dit la déclaration des droits de l'homme. Si on abandonnait ces principes on risquerait fort de revenir aux tyranniques erreurs que nos pères ont détruites en supprimant les « corporations ». Les syndicats si je comprends bien, ont surtout pour objet la lutte économique, la défense des salaires, ils sont donc une sorte d'instrument de combat. Dans ces conditions on ne saurait jamais trop examiner d'avance toutes les questions qui peuvent se présenter. Car si on engage la lutte mal à propos on peut s'exposer à de gros mécomptes, et se créer des déboires, des déceptions, et, au lieu d'améliorer la situation, la rendre plus pénible. La lutte est un droit, elle peut être même un devoir, mais il convient d'y apporter de la réflexion, et de la pondération. Enfin les syndicats sont un instrument nouveau dont on ne connaît pas encore complètement la manière de s'en servir, c'est une éducation nouvelle que les travailleurs doivent chercher à se faire, et malheureusement les travailleurs ont très peu de temps pour l'étude, pour la réflexion et l'examen. « Esclave du travail, l'ouvrier manque de loisirs pour cultiver son esprit, » nous dit Vacherot. Et il a raison. Et c'est pour cela que le travailleur a plus que les autres besoin de réflexions, de pondération et d'examen. Ainsi compris le groupement des travailleurs me

semble devoir rendre de très grands services. Et j'ajoute que les travailleurs doivent attendre d'eux-mêmes, de leur initiative, de leur entente mutuelle, la meilleure, la plus grosse part de leur amélioration matérielle, morale et intellectuelle.

### **Bourses du Travail**

Les bourses du travail peuvent rendre des services aussi grands que les syndicats, peut-être même meilleurs, si on parvient à en tirer tout le bien qu'elles peuvent donner. Ici encore il faut beaucoup de pondération, de sang-froid et d'examen. Il faudrait aussi beaucoup de dévouement et d'esprit de suite. Enfin, les bourses du travail peuvent, et devraient être un organe d'éducation, d'information, préparant l'avenir, recueillant les éléments dont la classe ouvrière peut avoir besoin. Dans cet ordre d'idées se présentent deux choses de toute première importance, je veux parler de l'enseignement professionnel et de l'éducation morale, dont a parlé M. Constant. Les bourses du travail bien organisées pourraient être un acheminement vers les écoles professionnelles et les remplacer en attendant mieux, ce qui est grandement utile, car elles manquent beaucoup en France, et c'est beaucoup à ces écoles que les allemands doivent le grand progrès industriel et commercial qu'ils ont fait et qui a permis à cette nation de nous devancer d'une si prodigieuse façon sur le marché du monde entier. Les ouvriers réunis dans ces bourses du travail si elles donnent ce qu'elles doivent donner, doivent pouvoir y apprendre à se perfectionner dans leur métier, y trouver de saines distractions, y apprendre à s'estimer entre eux. Enfin si les bourses du travail sont ce qu'elles doivent

être et ce qu'elles sont dans d'autres pays, tel qu'en Danemark par exemple, elles peuvent être un lieu d'enseignement, de moralisation, de distraction et de bonne solidarité, et c'est là que doivent tendre tous les efforts des employeurs et des employés, attendu que ce n'est pas en tenant les ouvriers dans l'ignorance et en les isolant qu'on parviendra à les rendre meilleurs. Je sais qu'il y en a qui croient voir du danger dans les réunions d'ouvriers, je puis affirmer à ceux qui ont de semblables craintes qu'ils se trompent, car malgré tout ce qu'on dit trop, et que trop de gens répètent, faute d'examen suffisant, les ouvriers ne sont pas si désordonnés qu'on se plaît à le dire, et quand ils trouveront un endroit convenable pour aller passer les quelques heures de loisir que peut leur laisser le dimanche ou le soir, l'hiver, après de longues et pénibles heures de travail, ils iront certainement là de préférence, plutôt qu'au cabaret, où on les accuse d'aller, et où ils ne vont, le plus souvent, que pour ne pas rester à la rue. On les accuse d'ivrognerie, parce qu'ils boivent quelquefois un verre de mauvais vin ou de mauvais alcool qui fait mal parce qu'il est de mauvaise qualité, et souvent ceux qui les critiquent boivent plus d'alcool ou de vin dans un jour que l'ouvrier dans toute une semaine, seulement les riches boivent de l'alcool à 10 ou 15 fr. la bouteille quand l'ouvrier doit se contenter de quelque mauvaise mixture à deux sous le verre. Enfin les ouvriers sont-ils seuls à faire usage de ces liquides ? Examinons, et nous verrons que ce n'est ni nouveau ni exclusif à une seule classe de la société, ni à la France, et que cette remarque, ou ce reproche, peut être fait à toutes les classes de la société et à tous les pays.



## Alcoolisme et Ivrognerie

L'alcoolisme s'observe surtout dans les pays froids, où les ouvriers sont tout naturellement conduits par le travail pénible et par les climats à demander chaque jour aux boissons alcooliques un funeste supplément de forces... Comme effet, diminution de l'appétit, tremblement des mains, hésitation de la langue le matin, et bientôt bégaiement, plus tard des vertiges, de l'hébètement, le dégoût des aliments qui va en augmentant, l'amaigrissement, l'état terreux de la peau et la mort.

Les forces que donnent l'alcool sont *fictives*. Si les ouvriers avaient une nourriture suffisante et un travail proportionné aux forces dont ils disposent ils ne chercheraient pas autant les forces fictives qu'ils trouvent dans l'alcool, forces qui les trompent et les tuent.

En Allemagne, plus de quarante mille individus meurent chaque année de l'affreuse maladie de l'alcoolisme, nous apprend M. L. Cruveilhaer.

En Russie où le gouvernement exploite à son profit les distilleries, la consommation de l'alcool y est énorme. M. Bourquenef porte à plus de cent mille le nombre de décès par an dûs exclusivement à l'alcoolisme.

M. le docteur L. F. E. Bergeret (1) indique comme remède à ces désordres : « 1° répandre le plus possible l'instruction dans les classes populaires ; 2° multiplier les institutions de prévoyance destinées à améliorer la situa-

---

(1) Voir « de l'abus des boissons alcooliques par L. F. E. Bergeret. »

Baillière et fils, libraire, Paris,

tion morale et matérielle du peuple et à l'éloigner des cabarets en lui donnant des idées d'ordre et d'économie....

« ..... L'instruction est à mes yeux le moyen le plus certain d'empêcher l'homme de tomber dans l'alcoolatrie. Non seulement, il est très important de lui faire connaître tous les maux qu'engendre l'ivrognerie, avant qu'il soit devenu une de ses victimes, afin qu'il la prenne en horreur ; mais cet enseignement spécial ne suffit pas. Plus l'homme agrandit son horizon moral et intellectuel, moins il a de dispositions à se plonger dans les jouissances matérielles. Développer en lui le goût du bien, l'amour du beau, et vous le détournerez des instincts avilissants, des habitudes crapuleuses. L'ignorance laisse un libre cours aux passions brutales ; le culte de l'esprit, l'éducation du cœur, développent les sentiments nobles et élevés... »

### **Autres Exemples**

..... Aux débuts de l'histoire grecque, nous voyons Dracon punir de mort l'ivrognerie ; Lycurgue faire arracher la vigne et ordonner que les ilotes pris de vin soient exposés aux regards des enfants pour déguster ceux-ci du hideux spectacle que donne l'homme ivre. Pittacus, un des sept sages de la Grèce, fit décider que les fautes commises pendant l'ivresse seraient doublement punies. On fut même obligé d'instituer à Athènes des magistrats chargés de réprimer les désordres des convives. Ces faits indiquent que l'ivrognerie devait être alors fort répandue parmi le peuple grec. Il n'y a rien là de surprenant, quand on songe qu'Alexandre le Grand était renommé pour ses excès et qu'il tua un jour son ami Clitus dans

un accès de frénésie alcoolique. Selon Plutarque, Denys avait établi un prix pour celui qui boirait le mieux à une fête instituée spécialement à cet effet.

Les premiers temps de Rome furent marqués par une sobriété louable. On n'y buvait guère de vin à l'époque de Numa. Plus tard, six cents ans après la fondation, il n'en était plus de même : Caton et Varron donnaient l'exemple de l'ivrognerie. On en vint alors à établir des lois répressives. Les délits commis dans le vin furent punis sévèrement. Les Romains de bonne maison durent prendre l'habitude de ne pas boire de vin avant trente-cinq ans. Il devint d'usage de ne boire du vin pur qu'au commencement du diner, en l'honneur du deus Sospes : on mêlait le vin et l'eau à la fin du repas, en l'honneur du Jupiter Servator.

La bière, qui avait été connue de tout temps dans les régions du Nord, s'améliora et prit de l'extension vers le XIII<sup>e</sup> siècle ; c'est alors qu'on y introduisit le houblon. A cette même époque, l'usage de l'eau-de-vie fut révélé à l'Europe. C'est en Allemagne surtout que les désordres de l'ivrognerie apparaissent. On s'empresse de porter remède par des ordonnances assez singulières. En 1517, par exemple, Sigismond de Dietrichstein établit une société de Saint-Christophe, dont le but était d'empêcher de trinquer et de chercher à enivrer ses compagnons. Une autre société de tempérance fut établie en 1600, par Maurice, duc de Hesse, et une troisième, sous le nom de l'anneau d'or, par Frédéric V, comte palatin. Celle de 1600 avait pour règle de ne boire pas plus de sept boccoux par repas et pas plus de deux fois par jour. Nous serions

peut-être effrayés si l'on nous apprenait la capacité des bocaux.

L'eau-de-vie fut usitée de bonne heure dans les pays du Nord, comme un excitant dans les professions où l'homme a à lutter contre l'humidité. En Russie, par exemple, les mineurs et beaucoup d'autres ouvriers font une grande consommation d'eau-de-vie, sans courir les dangers que la même quantité de ce liquide occasionnerait dans les pays chauds. Schlozer prétendait, en 1764, que 635 individus meurent annuellement à Saint-Pétersbourg par l'eau-de-vie, mais qu'il en périrait bien plus par le froid sans le secours de cette liqueur. Certains Etats ont favorisé l'ivrognerie, pour augmenter le rendement des impôts dont ils frappaient les boissons. Gustave III de Suède établit, en 1783, le privilège de la vente des eaux-de-vie dans tout le pays. Il y eut des cabarets dans tous les villages, et l'ivrognerie s'accrut au point que la mortalité fit des progrès effrayants. Gustave III renonça à son privilège. En Angleterre, le peuple a toujours fait une grande consommation de bière et d'eau-de-vie. Depuis 1686, on a tenu à Londres, un registre des morts subites dues à l'ivrognerie et ce registre est lugubrement long.

Revenons aux peuples du Midi. Les Gaulois, comme les Germains, étaient enclins à l'ivrognerie. C'est le vin, dit-on, qu'ils étaient allés chercher en Italie en l'an 390, lorsque Camille, profitant de leur ivresse, pénétra dans leur camp et sauva son pays. C'est Fabius qui, dans la campagne des Gaules, y planta des vignes qui s'y multiplièrent plus tard au point que Domitien, trouvant que cette culture nuisait à celle du blé, les fit arracher. Plus

tard, Charles IX devait en faire autant. François I<sup>er</sup> fit publier, en 1536, des édits très sévères contre les ivrognes. Tout homme convaincu de s'être enivré était condamné, pour la première fois, à subir la prison au pain et à l'eau, pour la seconde à être fouetté, et pour la troisième, dit la loi, il le sera publiquement ; en cas de récidive, il sera banni, avec amputation des oreilles. Louis XI fut obligé de recourir plus d'une fois à des mesures de rigueur contre les ivrognes de sa cour. D'autre part, certains édits favorisaient la diffusion des boissons et par suite de l'ivrognerie. Louis XIII par exemple, avait, dès l'an 1514, accordé à la communauté des vinaigriers la permission de distiller les eaux-de-vie, et dès 1678, au lieu d'être débitées uniquement et en petite quantité chez les pharmaciens, elles se vendaient publiquement dans les rues. On vit aussi s'établir alors les marchands de vin au pot, puis on sépara les marchands en détail des hôteliers et cabaretiers.

C'est ainsi que l'usage des boissons s'était introduit peu à peu dans toutes les classes de la société, et que celles-ci s'habituaient à l'idée que ces boissons sont indispensables à la vie. Il n'y eut plus la moindre fête de famille, la moindre réjouissance dans le ménage sans moult pots de vin. Les anciens fabliaux sont pleins de ces histoires de fêtes bacchiques.

L'Assemblée nationale a voté (le 23 janvier 1873) une loi tendant à réprimer l'ivresse publique et à combattre les progrès de l'alcoolisme. M. Alfred Naquet, chimiste distingué et membre de cette Assemblée, avait présenté dans la discussion des observations qui, sans excuser l'habitude des boissons alcooliques, expliquaient scienti-

fiquement les raisons qui, souvent, produisent cette habitude chez les hommes adonnés à de rudes travaux. Selon lui, l'alcool n'est pas un aliment plastique, mais il est un aliment destiné à produire de la chaleur. Si l'ouvrier pouvait se procurer assez d'aliments plastiques, il n'aurait pas besoin de recourir aux besoins alcooliques ; mais, comme il lui est souvent impossible de se procurer une quantité suffisante de substances azotées, il est presque forcé de suppléer à cette insuffisance par des boissons calorifiantes qui donnent une force momentanée, une force *factice*, mais qui en réalité finissent par détruire l'organisme. M. Naquet demandait donc à l'Assemblée de remplacer la loi répressive qu'on lui proposait de faire par des mesures préventives, au nombre desquelles il plaçait surtout l'extension de l'instruction publique. A l'appui de sa théorie sur les aliments calorifiantes, il aurait pu citer l'exemple des Esquimaux, qui, faute d'alcool, vont jusqu'à boire dix ou douze litres d'huile de phoque, précisément pour alimenter cette chaudière intérieure que tout homme doit porter en lui et qui a pour effet d'entretenir la chaleur vitale. Si cette expression de chaudière a blessé les susceptibilités de quelques membres, c'est qu'ils ne savent point s'élever jusqu'à la hauteur de la science, ou plutôt c'est qu'un sot orgueil les irrite dès que de véritables savants veulent soumettre l'homme à leurs investigations impartiales. Quoi qu'il en soit, la loi a été votée ; elle prononce une amende de 1 à 5 francs contre toute personne trouvée en état d'ivresse dans un lieu public, et en cas de récidive, contre toute personne ayant déjà subi deux amendes, un emprisonnement de six jours à un mois avec une amende de 16 à

300 francs. Des peines plus sévères encore sont prononcées contre ceux qui se feraient condamner deux fois en police correctionnelle pour délit d'ivresse et contre les débitants de boissons, qui après une première condamnation, persistent à donner à boire à des gens ivres ou à des mineurs.

L'Assemblée nationale a certainement été guidée par d'excellentes intentions ; mais nous croyons que les lois prohibitives seront toujours moins efficaces contre l'ivrognerie que les bonnes habitudes de travail et de moralité. A mesure que le peuple sentira mieux sa dignité et grandira en instruction, à mesure qu'il comprendra mieux ses intérêts et que les gouvernements s'attacheront davantage à les satisfaire, le goût malsain des boissons fortes diminuera dans le monde civilisé et le vice de l'ivrognerie finira par disparaître.

Voilà je crois des indications qui peuvent justifier les idées admises par M. Constant dans son article du 16 octobre 1838. Et on peut appuyer ces justes propositions par quelques lignes de M. Jean Izoulet professeur au collège de France, endroit où on ne va généralement pas chercher l'hydre du désordre.

Comme le dit M. Jean Izoulet « pour un pauvre il n'y a que trois façons de vivre, le travail, l'aumône ou le vol. Si vous ne lui facilitez pas le salut sous la forme directe, normale et saine du travail, il n'en retombe pas moins toujours à votre charge, sous l'une des deux autres formes indirectes, anormales ou pathologiques de l'aumône ou du vol. » En somme, comme l'indique M. Izoulet, si on ne veut pas aider les travailleurs à vivre du travail, il faudra les nourrir à l'hôpital ou à la pri-

son. Les municipalités ainsi que toutes les autres institutions sociales, ont donc avantage à organiser, soit sous forme de bourses du travail, ou de toute autre manière, des lieux d'enseignement professionnels et intellectuels, qui ne peuvent que fortifier et développer les bons sentiments qui sommeillent quelquefois chez les travailleurs faute de moyens pour les mettre en mesure de se développer, au grand profit de tout le monde.

Mais on ne saurait trop le répéter, les travailleurs doivent se bien persuader que pour arriver à ces améliorations ils doivent surtout compter sur eux-mêmes, sur leur travail, leur conduite, leur initiative.

Donc, il faut, non seulement qu'on permette aux travailleurs de se grouper et de s'instruire, mais il convient qu'on les aide. C'est l'intérêt de tous.











